



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 72064

## Texte de la question

M. Rodolphe Thomas \* attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conséquences d'un éventuel recul des aides octroyées aux caisses d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du contrat d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les discussions budgétaires laissent craindre une volonté forte des pouvoirs publics de limiter les crédits des caisses d'allocations familiales départementales, et singulièrement leur fonds d'action sociale. Il semblerait en effet que le ministère n'envisagerait une progression du Fonds national d'action sociale qu'à hauteur de 8 % environ alors que, pour honorer la politique du Gouvernement, en particulier dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, ce fonds devrait au minimum progresser de 12 %. Ces dernières ne pourraient alors plus développer, voire maintenir, leur niveau d'activités. Au regard de l'importance de l'implication des CAF dans le développement de la natalité, de la conciliation de la vie familiale et professionnelle, de l'aménagement du territoire urbain et rural en équipements et services sociaux, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il envisage de prendre en compte les préconisations de la CNAF.

## Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature le 26 juillet 2005 de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rodolphe Thomas](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72064

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 août 2005, page 7651

**Réponse publiée le** : 4 octobre 2005, page 9293